



# Assises de l'éducation prioritaire

## Refonder l'éducation prioritaire

Depuis l'été 2012, les concertations entre le ministère et le monde de l'éducation, dont les syndicats, ont été nombreuses. Les assises de l'éducation prioritaire sont le point d'orgue de cette consultation : elles donnent la parole aux acteurs de l'éducation prioritaire sur le terrain. Les orientations ministérielles seront prises début 2014 et les mesures seront mises en œuvre à partir de la rentrée 2014.

Pour le SE-Unsa, il est important de faire porter la voix

des personnels de l'éducation.

Il est nécessaire et urgent d'améliorer l'efficacité de l'éducation prioritaire en renouvelant sa matrice, tout en améliorant les conditions de travail et de rémunération des personnels.

## POINTS DE REPÈRE

### UN PEU D'HISTOIRE

La politique des zones d'éducation prioritaire (Zep), initiée en 1981, repose sur un projet de zone cohérent, mis en œuvre par une équipe pédagogique constituée à cet effet et chargée d'impulser les actions et d'en assurer le suivi pour assurer la réussite des élèves.

- **En 1999**, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le Réseau d'éducation prioritaire (REP).
- **En 2006-2007**, la carte est de nouveau modifiée : le collège devient l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves. Sont ainsi créés 249 «Réseaux ambition réussite» (Rar) et des réseaux dits «de réussite scolaire» (Rrs), qui regroupent tous les autres établissements et écoles qui relèvent de l'éducation prioritaire.
- **À la rentrée 2010**, le programme Clair a été mis en place dans 105 établissements. Ce programme qui mise sur l'innovation pédagogique propose des modalités nouvelles d'organisation et de gestion des ressources humaines (préfet des études, recrutement sur profil).
- **À la rentrée 2011**, le programme Éclair est étendu aux écoles et collèges Rar.

### LE NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ÉCLAIR

	Écoles	Collèges	Lycées
	2139	310	34
• La proportion d'élèves scolarisés en éducation prioritaire	Écoles 18 sur 100 Collèges 20 sur 100		
• Taux d'encadrement	En éducation prioritaire Écoles 22.1 Collèges 20.6	Hors éducation prioritaire 23.8 24.7	
• Proportion d'enseignants ayant moins de 30 ans	En éducation prioritaire Hors éducation prioritaire	Écoles 16% 10%	Collèges 18% 11%
• Proportion d'enseignants en poste depuis 2 ans (ou moins) en collège	En éducation prioritaire Hors éducation prioritaire	31% 28%	

*Sans prétendre à l'exhaustivité, ni vouloir fournir un prêt-à-penser, voici quelques enjeux forts liés aux différentes thématiques à évoquer dans la consultation.*

## 1. Les pratiques pédagogiques et éducatives

ENJEU(X)

L'éducation prioritaire doit-elle, est-elle nécessairement désignée pour l'expérimentation pédagogique ?

Comment garantir le socle commun à tous les élèves ?

Existe-t-il une pédagogie spécifique à l'éducation prioritaire ?

Comment renforcer les relations école-parents ?

## 2. L'accompagnement et la formation des personnels

ENJEU(X)

Comment accompagner spécifiquement les nouvelles professionnalités, développer les compétences spécifiques des professionnels ?

Comment prendre en compte les besoins réels des personnels à l'échelle des réseaux ?

Comment créer une culture professionnelle commune inter-degrés ?

## 3. Les modalités du travail en équipe, en réseau, en partenariat

ENJEU(X)

Comment mieux coordonner les différents dispositifs, partenariats, et éviter l'effet empiement ?

Que faut-il faire pour mettre en œuvre le futur cycle CM1-CM2-6<sup>e</sup> ?

Comment investir le conseil école-collège ?  
Comment garantir les temps nécessaires à ce travail en équipe ?

## 4. Le pilotage et l'évaluation

ENJEU(X)

Comment mettre en œuvre un pilotage efficace, au service des personnels et des élèves ?

Comment le pilotage peut-il faciliter l'accompagnement et la professionnalisation ?

## 5. L'allocation des moyens

ENJEU(X)

Comment garantir l'efficacité des maîtres surnuméraires ?

Comment doivent s'articuler et/ou évoluer les missions des métiers intermédiaires (coordinateurs, Rased, référents, maîtres supplémentaires) ?

Quels leviers actionner pour une éducation prioritaire efficiente : temps de travail, formation, nombre d'élèves par classe... ?

## 6. La carte de l'éducation prioritaire

ENJEU(X)

Comment mettre en cohérence politique de l'éducation prioritaire et politique de la ville ?

Comment améliorer la mixité sociale ?

Comment rendre cohérente et juste la labellisation ?

Des réseaux doivent-ils perdre leur label ?



Répondez à  
notre enquête  
sur [www.se-uns.org](http://www.se-uns.org)



<http://questionnaire.se-uns.org/index.php/278646>

Consultez le dossier *Refonder l'éducation prioritaire* sur [www.se-uns.org](http://www.se-uns.org) rubrique "Nos publications/Nos dossiers"



**FOCUS :**

**DES MOYENS POUR QUOI FAIRE ?**



### Extrait du projet syndical du SE-Unsa

Les moyens attribués doivent permettre :

- de diminuer si nécessaire la taille des écoles et établissements (tout en améliorant la qualité de leur architecture) ;
- de disposer dans les écoles et établissements des personnels aux compétences spécifiques (RASED, psychologues scolaires, COP, éducateurs, personnels sociaux et de santé, assistants d'éducation et des enseignants surnuméraires nécessaires aux équipes pour leur permettre de prévenir et gérer au mieux les problèmes de comportement de certains élèves ;
- d'assurer la continuité dans la prise en charge des élèves en difficulté tout au long de leur scolarité ;
- d'améliorer les conditions de travail et d'abaisser, de façon significative (au moins trois heures), le temps de service des enseignants devant les élèves. L'objectif est de renforcer la stabilité des équipes, compenser la difficulté plus grande du métier et de répondre aux besoins plus importants d'aide aux élèves, de relation avec les familles, de concertation et donc de solidarité entre enseignants ;
- d'assurer une prise en charge continue des élèves dans les écoles et établissements et de réaliser une baisse très significative des effectifs de classe (moins de 20 élèves).

Tout cela passe, non par l'augmentation contre-productive des heures supplémentaires ou des primes au montant variable mais par l'accroissement des postes budgétaires qui contribuent à une présence éducative plus importante d'adultes dans l'établissement. De plus, une formation adaptée, et en partie commune, des personnels, constitue une priorité.



*Nous attendons d'un gouvernement qui fait de la lutte contre les inégalités sa priorité politique qu'il se donne les moyens d'une politique d'éducation prioritaire ambitieuse. Celle-ci ne peut simplement passer par un redéploiement de l'enveloppe actuelle, même si la révision de la carte et la simplification des dispositifs sont nécessaires. Un abondement des moyens est indispensable pour que cette politique ait un impact réel. Le renforcement du travail en équipe et en réseaux est une piste pertinente. Le maintien du recrutement sur profil de professeurs référents peut également se justifier.*

*Pour le SE-Unsa, la formation continue et du temps libéré pour le travail en équipe s'imposent dans les réseaux les plus sinistrés.*

*Claire Krepper, secrétaire nationale du SE-Unsa*



### Les leviers à actionner :

- Renforcer les nouvelles professionnalités
- Renforcer les réseaux, la continuité pédagogique, dans le cadre du socle commun – Revenir aux RAR
- Renforcer la rémunération des personnels par un choc indemnitaire
- Renforcer réellement et durablement les moyens alloués aux réseaux priorités
- Renforcer l'accompagnement institutionnel pour les enseignants
- Agir sur le temps de travail des enseignants pour permettre le travail en équipe et l'accompagnement des élèves
- Favoriser la mixité sociale, mettre fin aux internats d'excellence